

COMPTE RENDU
Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2013

ETAIENT PRESENTS :

MM. VALLADE Michel - CAUET Claude - CHEVRIER Jean-Claude - LEBOURDAIS Christelle - MORIN Dominique - HARZIC Joselyne - LATRUBESSE Chantal - CLAUX Chantal - MATHIEU Lydia - BRUNEAU René - DUVEAU Claude - BOUTERAA Ginette - PONCHARAUD Marcel - SALLE Michelle - THOMAS Josiane - JOLLY Marie-Françoise - MURCIA Patrick - MENEGAZZI-PONDAVEN Sylvie - LAMBERT Isabelle - SOLER Michel.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Monsieur RAVIER Jean-Pierre a donné procuration à Madame MATHIEU Lydia ;
Monsieur MERIGOT Jean a donné procuration à Monsieur CHEVRIER Jean-Claude ;
Monsieur LACHEHEB Ali a donné procuration à Monsieur BRUNEAU René ;
Madame DAUSSIN Joëlle a donné procuration à Madame HARZIC Joselyne ;
Monsieur OUDART Xavier a donné procuration à Madame JOLLY Marie-Françoise.
Madame BADIER Virginie a donné procuration à Monsieur VALLADE Michel.

ETAIENT ABSENTS :

Madame BINET Jocelyne ;
Monsieur AMORELLA Jérémy ;
Monsieur JAEGER Jean-Paul.

SECRETAIRE :

Madame MENEGAZZI-PONDAVEN Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Le MAIRE ouvre la séance du Conseil Municipal à 21h et procède à l'appel nominal.

Monsieur Le MAIRE propose de désigner **Madame MENEGAZZI-PONDAVEN Sylvie dans les fonctions de secrétaire de séance**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2013

2 – DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 et L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

3 – RESSOURCES HUMAINES / PARTICIPATION A LA MUTUELLE DES AGENTS

4 – AMENAGEMENT / AVENANT N°1 AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DE PIERRELAYE 2010-2013

5 – FINANCES / FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (F.S.R.I.F.) – RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COMMUNE EN 2012

6 – FINANCES / RETROCESSION ET REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION ACCORDEE A MADAME FOURNIER ANGELE

7 – ENVIRONNEMENT / AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE ALLIECO ENVIRONNEMENT – AUTORISATION D'EXPLOITER UN CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DES DECHETS, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TAVERNY

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2013

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2013 a été approuvé à l'unanimité.

2 - DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 8 de la Loi n°70-1297 du 31 Décembre 1970 sur la Gestion Municipale et les Libertés Communales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son Article L 2122-22 résultant des dispositions de l'article 8 de la Loi susvisée

Vu la délibération du Conseil Municipal n°38 en date du 1^{er} avril 2008 complétée par la délibération n°335 en date du 30 mars 2010 publiées et déposées en Sous-préfecture de Pontoise, portant délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire présente et informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

N°	DATE	SERVICE	OBJET
102	04/07/13	Juridique	Règlement des honoraires des vacations du 2ème trimestre 2013 au Cabinet BRAULT et Avocats associés
103	04/07/13	Social	Conditions générales de vente conclues avec l'Office de tourisme de l'Isle Adam afin d'organiser une croisière découverte de la vallée des impressionnistes commentée par un guide le samedi 14 septembre 2013
104	08/07/13	Fêtes et Cérémonies	Bal populaire du 13 juillet 2013 - modification du contrat d'engagement passé avec l'orchestre Denis Joubert et de la décision municipale n°86/2013
105	08/07/13	Social	Convention de prestation passée avec la société IMAGINE-SHOW.COM afin de proposer un atelier d'initiation à la magie les lundi 8 juillet et mercredi 10 juillet 2013
106	10/07/13	Bibliothèque municipale	Convention passée avec Monsieur TOUMAYAN Jean-Rafi pour une lecture sur le thème "Des enfants, des histoires et des serpents", le mercredi 10 juillet 2013
107	15/07/13	Culture	Contrat d'abonnement pour l'entretien et l'accord de l'orgue de l'Eglise Saint Jean-Baptiste passé avec Monsieur JACCARD Claude
108	17/07/13	Social	Contrat de réservation passé avec le Château d'Auvers-sur-Oise afin d'organiser un parcours multimédia et un atelier "On perd la tête" le vendredi 19 juillet 2013
109	18/07/13	Social	Décision portant modification de la décision n°103-2013 du 04/07/2013 - Conditions générales de vente conclues avec l'Office de tourisme de l'Isle Adam afin d'organiser une croisière découverte de la vallée des impressionnistes commentée par un guide le samedi 14 septembre 2013
110	19/07/13	Finances	Nouvelle convention passée avec la société CIRIL pour la maintenance et l'assistance pour l'utilisation des logiciels : Finances - Ressources Humaines - Etat Civil et les élections
111	20/07/13	Accueil	Contrat MA B559597 passé avec La Poste pour l'utilisation de la machine à affranchir n° HP 128234
112	24/07/13	juridique	Avenant n°0003 au contrat d'assurance responsabilité civile
113	29/07/13	Marchés publics	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - Achat de livres pour la Bibliothèque de la ville de Pierrelaye - Lot 1 Littérature jeunesse
114	29/07/13	Marchés publics	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - Achat de livres pour la Bibliothèque de la ville de Pierrelaye - Lot 2 Littérature générale
115	29/07/13	Marchés publics	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - Achat de livres pour la Bibliothèque de la ville de Pierrelaye - Lot 3 Bandes dessinées et Mangas
116	29/07/13	Marchés publics	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - Achat de livres pour la Bibliothèque de la ville de Pierrelaye - Lot 4 Livres pratiques et documentaires
117	29/07/13	Marchés publics	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - Achat de Matériel Informatique - Lots 1 et 2

118	29/07/13	Marchés publics	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - Séjours hiver - Lot 2 Centre de Loisirs
119	30/07/13	Petite Enfance	Contrat de prestation passé avec Madame MESSIER-FAURE afin de présenter une conférence débat intitulée "Quoi faire des différentes attitudes de l'enfant face au repas et comment les comprendre" le mercredi 9 octobre 2013 au Foyer Club
120	31/07/13	Marchés publics	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - Atelier socio linguistique de savoirs de base
121	13/08/13	administration générale	Location d'un appartement communal situé au 50 rue Victor Hugo à Pierrelaye, à Mademoiselle MORICE Stéphanie
122	13/08/13	Marchés publics	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – Travaux de rénovation de l'élémentaire Pierre Curie – PHASE 2 – Avenant n° 1 lot 4 cloisons/faux plafonds
123	13/08/13	Marchés publics	Contrat de maîtrise d'œuvre passé avec INTEGRALE ENVIRONNEMENT pour la viabilisation du terrain de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage
124	21/08/13	Juridique	Remboursement par la SMACL du bris de glace à la gare de Pierrelaye le 13/05/2013
125	27/08/13	Petite enfance	Convention de formation passée avec l'Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles (UFNAFAAM) afin d'organiser une formation intitulée "La convention collective , le contenu des contrats", le samedi 12 octobre 2013, au foyer club
126	27/08/13	Social	Convention de prestation passée avec l'Ecole des parents afin d'assurer une conférence-débat dont le thème est "Comment soutenir la réussite scolaire de son enfant ?" le mercredi 6 novembre 2013
127	02/09/13	Juridique	Saisine du cabinet BRAULT et avocats associés pour défendre les intérêts de la commune de Pierrelaye à la suite de l'acquisition d'un camion de la marque IVECO présentant un vice caché dans le cadre d'un référé provision
128	10/09/13	Bibliothèque municipale	Convention passée avec Madame MOUTON Brigitte pour la prestation de 4 contes à des enfants âgés entre 3 et 5 ans
129	16/09/13	Formation	Convention de formation passée avec l'organisme de formation SI2P pour sensibiliser et former un nombre d'agents à la manipulation d'extincteurs et connaître les règles d'évacuation le jeudi 26 septembre 2013
130	16/09/13	Juridique	Règlement des honoraires au Cabinet Brault et avocats associés dans le cadre de l'affaire Commune de Pierrelaye C/ FTIA - FRAIKIN ASSETS (référé expertise)
131	17/09/13	Formation	Convention simplifiée de formation continue passée avec l'organisme de formation CIRIL pour former Madame Martine BROCHEC et Monsieur Daniel LADISLAS à CIVIL NET FINANCES : Le PES (Protocole d'Échange Standard) le mardi 8 octobre 2013 à Paris
132	18/09/13	Formation	Convention simplifiée de formation professionnelle continue passée avec l'organisme CACEF (Centre Animation Conseil et Formation) pour former 10 agents des espaces verts à l'autorisation de conduite pour tondeuse autoportée selon R372m cat1, le jeudi 24 octobre 2013 à Pierrelaye
133	23/09/13	Formation	Convention de formation initiale passée avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Val d'Oise pour recycler Monsieur Laurent BOURGEOT au STT (Sauveteur Secouriste du Travail) le jeudi 26 septembre à Persan
134	27/09/13	Formation	Convention de formation initiale passée avec l'organisme SI2P pour recycler Monsieur Laurent BOURGEOT au SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes) le 2 et 3 octobre à Fontenay sous Bois

3 – N°702/2013 – RESSOURCES HUMAINES / PARTICIPATION A LA MUTUELLE DES AGENTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

VU la circulaire ministérielle du 25 Mai 2012 ;

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 6 Juin 2013 relatif à la participation à la Mutuelle ;

Les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement de la Mutuelle auquel les agents qu'elles emploient souscrivent (article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983). La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

Après avoir recueilli l'avis du comité technique paritaire en date du 6 Juin 2013, la collectivité souhaite dans le domaine de la santé participer au financement des contrats et règlements labellisés souscrits par les agents qui se trouvent en position dans la commune soit de titulaire ou en période de stagiairisation, soit de contractuel à temps plein ayant 2 ans d'ancienneté dans la collectivité, soit d'ASSMAT ayant également 2 ans d'ancienneté.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

- ✓ **DE DECIDER** à compter du 1^{er} janvier 2014 le versement d'une participation financière aux agents de la ville de Pierrelaye qui se trouvent en position dans la commune soit de titulaire ou en période de stagiairisation, soit de contractuel à temps plein ayant 2 ans d'ancienneté dans la collectivité, soit d'ASSMAT ayant également 2 ans d'ancienneté, dans le cadre de la procédure dite de labellisation de leur Mutuelle souscrite de manière individuelle et facultative ;
- ✓ **D'ADOPTER** le montant mensuel de la participation et de le fixer à 20 € par agent qui pourra justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6488.

4 – N°703/2013 - AMENAGEMENT / AVENANT N°1 AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DE PIERRELAYE 2010-2013

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Pierrelaye du 9 novembre 2010, portant signature d'un contrat départemental pour 2010-2013 avec le Conseil général du Val d'Oise ;

VU les délibérations relatives au règlement des aides départementales aux communes et aux groupements de communes n°2-29 du 19 mars 2012 , n°2-98 du 21 décembre 2012 et n°2-43 du 24 mai 2013 portant sur les nouveaux dispositifs d'aide aux communes et groupements de communes.

Un contrat départemental a été conclu entre le Département et la ville de Pierrelaye pour un ensemble d'opérations. Le département a mis en place un nouvel ensemble d'aides à l'investissement des communes et groupements de communes le 11 juillet 2011 dans un certain nombre de domaines tels les archives, la culture, l'éducation, le social, l'économie-commerce, eau-assainissement, environnement, logement, routes... Ce dispositif modifie également à la baisse le subventionnement des opérations programmées, obligeant les communes à réduire et à prioriser leurs demandes de subventionnement.

La municipalité a fait le choix de ne pas annuler le contrat déjà signé pour conserver l'accord de financement global correspondant au dispositif antérieur.

A toutes fins utiles, il est rappelé que la dotation contractuelle de la ville est de 234 121,76 € par an soit 936 487,04 € sur 4 ans, arrondie à 936 487,00 €.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Parisis (aujourd'hui Communauté d'Agglomération Le Parisis) dont fait partie la commune de Pierrelaye, a décidé dans sa séance du 18 juin 2010 de prélever 12,22 % sur les dotations initiales des communes la composant. Ainsi, le montant qui a été affecté aux projets de l'intercommunalité dans le contrat départemental s'élève pour la commune de Pierrelaye à 114 438,71 € arrondi à 114 439 €. Ladite somme est déduite du montant initial du contrat départemental de la commune de Pierrelaye. De ce fait, le montant de l'enveloppe départementale de la commune de Pierrelaye s'élève à 822 048,32 € arrondi à 822 048 €.

En conséquence, il convient d'opérer des modifications au contrat départemental étant donné que le contrat régional et départemental ne pourra être conclu par la commune de Pierrelaye et la région Ile-de-France sur la période d'exécution du contrat départemental 2010-2013.

La municipalité a par conséquent renoncé au contrat régional et départemental tout en précisant qu'elle renouvellera ultérieurement cette demande dans les meilleurs délais.

Ainsi, il est proposé de conserver des opérations déjà inscrites dans le contrat départemental en supprimant les opérations inscrites au contrat régional et départemental.

En outre, il n'est pas possible pour la commune de Pierrelaye de réaliser plus d'une opération de réhabilitation des travaux scolaires la même année selon le règlement du guide des aides départementales contrairement au dispositif du contrat départemental.

De plus, des opérations prévues dans le contrat départemental ont été réalisées à moindre coût et sortent du dispositif. La commune de Pierrelaye souhaite enfin présenter de nouvelles opérations calculées suivant le dispositif des aides aux communes pour utiliser le reliquat de la subvention.

Ainsi, la modification de l'échéancier et la répartition des subventions contenues dans le contrat initial entraînent les modifications suivantes répertoriées dans le tableau suivant :

Tableau modifié des opérations

Opérations	Coût opérations HT en €	Subventions CG			Échéancier prévisionnel actualisé de réalisation des opérations en €				
		1	2	3	2010	2011	2012	2013	2014
1/ Opérations nouvelles du contrat initial									
Agrandissement et aménagement de la crèche collective*	518 854,84	49 368	6	9,51		21 396,09		27 971,91	
Réfection des terrains de tennis intérieurs et extérieurs*	87 499,51	55 894,68	8,50	79,85		10 480,5	45 414,18		
Aménagement du parc de stationnement de 29 places rue des Jardins après démolitions des 2 bâtiments et de deux hangars*	22 0237,92	33 212	9	15			33 212		
Entretien des bâtiments scolaires communaux *:									
- Ecole Pierre et Marie Curie pose revêtement de sol; pose de faux plafonds et Logement instituteur	50 057,87	18 214,32	2,21	29,85		18 214,32			
Entretien d'un bâtiment communal accueillant un centre PMI: remplacement de menuiseries*	21 545,99	7 853,52	1	36	7 853,52				
Entretien des bâtiments communaux Club house: remplacement de menuiseries*	9 161	3 560,88	0,43	38	3 560,88				
TOTAL 1	907 357,13	168 103,4			11 414,4	50 090,91	78 626,18	27 971,91	
2/Opérations nouvelles calculées aux conditions du guide des aides	Plafond travaux			Taux de pondération- 2 %*					
Ecole P.Curie: rénovation avec fermeture du préau, création de classes et réfection toiture terrasse. 10 classes- Fiche H4	280 050	92 416		33		92 416			
Travaux de mise en conformité et d'accessibilité de l'école Pierre Curie- Tranche 1- Fiche H2	286 110,38	94 416,42		33			94416,42		
Travaux de mise en conformité et d'accessibilité de l'école Pierre Curie- Tranche 2- Fiche H2	350 000	115 500		33				115 500	
Travaux d'aménagement et de sécurité des abords du groupe scolaire Marie Curie-ARCC école- Fiche L2	80 000	40 000		50			40 000		
ARCC voirie Feux tricolores au carrefour de la mairie : fiche L1**	35 023,5	8 930,99		25,5				8 930,99	
TOTAL 2	1 031 183,88	351 263,41				92 416	134 416,42	124 430,99	
TOTAL 1+2	1 938 541,01	519 366,81			11 414,4	142 506,91	213 042,60	152 402,90	

* Taux de subvention Guide des aides +/-taux de pondération selon potentiel financier

1 : montant du soutien départemental à l'opération (en €)

2 : taux de l'enveloppe départementale par rapport à la dotation (en %)

3 : taux de l'enveloppe départementale par rapport à l'opération (en %)

** opération ayant démarré en 2012 avec fin des travaux en 2013

822 048- 519 365,81= 302 681,19 € de reliquat non consommé

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant au contrat départemental 2010-2013 ainsi que tout document se rapportant audit avenant ;
- ✓ **D'APPROUVER** le tableau récapitulatif des opérations valant également plan de financement 2010-2013 ;
- ✓ **D'INSCRIRE** au budget de l'année considérée les montants demandés en recettes et en dépenses.

5 – N°704/2013 – FINANCES / FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (F.S.R.I.F.) – RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COMMUNE EN 2012

En 2012, la Commune de Pierrelaye a perçu pour la première fois le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) pour un montant de 193 285 euros.

Le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France, créé par la loi n°91-429 du 13 mai 1991, a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses par un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus favorisées au profit des communes les plus défavorisées.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un rapport précisant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants ainsi que les modalités d'utilisation des financements générés par le F.S.R.I.F. conformément aux dispositions des articles L.111-21 et L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune a perçu en 2012 au titre du F.S.R.I.F. un montant de 193 285 euros qui a été utilisé comme suit :

Domaine d'intervention	Nature de l'opération	Montant global	Dont F.S.R.I.F.	
			Montant	%
EQUIPEMENTS	Montant H.T.			
EDUCATION	Ecole primaire Pierre Curie * Fermeture du préau et création de classes fin de l'opération de 2011 * Phase 1 : 2012 - Au rez-de-chaussée travaux de mise en conformité et d'accessibilité	288 678,75	57 735,75	20,00%
	TOTAL	344.924,63 € T.T.C		
CADRE DE VIE	Mise en valeur de l'espace public * Aménagement des accès au groupe scolaire Marie Curie	290 529,43	58 105,89	20,00%
	TOTAL	347.314,44 € T.T.C.		
PETITE ENFANCE	Réfection de la toiture du P.M.I.	37 449,96	5 617,49	15,00%
	TOTAL	44.772,51 € T.T.C.		

Domaine d'intervention	Nature de l'opération	Montant global	Dont F.S.R.I.F.	
			Montant	%
FONCTIONNEMENT	Montant T.T.C.			
SECTEUR CULTUREL ET SPORTIF	Cinéma	7 314,61	1 562,40	21,36%
	Culture	45 285,59	9 057,12	20,00%
	Bibliothèque	39 439,36	7 887,87	20,00%
	Fêtes	86 890,75	17 378,15	20,00%
	Subvention aux associations culturelles	15 035,00	3 007,00	20,00%
	Subvention aux associations sportives	41 240,00	8 248,00	20,00%
EDUCATION	Classe de nature	48 550,00	12 623,00	26,00%
	Subvention aux associations scolaires	5 475,00	1 095,00	20,00%
ENFANCE ET JEUNESSE	Les Centres de loisirs maternel et primaire	53 538,97	6 156,98	11,50%
		41 829,07	4 810,34	11,50%
TOTAL			193 285,00	

Le Conseil Municipal,

- ✓ **PREND ACTE** du rapport portant sur l'utilisation de la contribution du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France pour l'année 2012 présenté ci-dessus.

6 – N°705/2013 – FINANCES / RETROCESSION ET REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION ACCORDEE A MADAME FOURNIER ANGELE

La commune décide chaque année la tarification relative à la vente de concession dans le cimetière communal. Pour des raisons familiales, certaines familles souhaitent transférer leurs défunts dans des concessions dont ils sont également propriétaires dans d'autres communes. Elles demandent alors un remboursement au prorata temporis des sommes versées en tenant compte du temps qui reste à courir sur l'occupation de la concession moins le tiers du produit qui reste acquis au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

En effet, l'article R123-25, alinéa 8 du Code de l'action sociale et des familles définit les recettes de fonctionnement du centre d'action sociale : « Le tiers du produit des concessions de terrains dans les cimetières accordées en vertu des articles L.2223-14 et L.2223-15 du Code Général des collectivités territoriales » ;

Dans le cadre explicité ci-dessus, la concession n°165 dans le columbarium, case n°002 du cimetière communal a été accordée à Madame FOURNIER Angèle le 10 décembre 2008 pour une durée de 15 ans et pour un montant de 400,00 euros. Cette concession est libre de toute occupation depuis le 5 septembre 2013, date du transfert des cendres de son époux dans le cimetière communal de BREST.

Pour des raisons familiales, Madame FOURNIER Angèle ne veut pas conserver cette concession. Elle souhaite la rétrocéder à la commune et demande un remboursement d'un montant de 182,42 euros qui porte sur la part communale représentant les deux tiers du prix de la concession du columbarium, diminué du temps d'occupation.

Le troisième tiers reste acquis au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, en vertu de l'article R123-25 du Code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité

- ✓ **D'APPROUVER** la rétrocession à la Commune de Pierrelaye par Madame FOURNIER Angèle de la concession n°165 du columbarium, case n°002 située dans le cimetière communal.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au remboursement de la somme de 182,42 euros au profit de Madame FOURNIER Angèle.

La dépense sera affectée à l'article 673 du budget communal.

7 – N°706/2013 – ENVIRONNEMENT / AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE ALLIECO ENVIRONNEMENT – AUTORISATION D'EXPLOITER UN CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DES DECHETS, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TAVERNY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en sa partie législative, l'Article L 1411-3 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'Article L 2224-5 ;

VU le Décret n° 95-225 du 1 Mars 1995 pris pour l'application de l'article 41(c) de la loi n° 93-122 du 29 Janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, concernant les modalités de publicité des délégations de service public ;

VU le Code de l'Environnement, livre I, titre II et livre V, titre 1^{er} ;

VU la loi sur les installations classées pour la Protection de l'Environnement, articles R512-2 à R512-10 du code de l'Environnement ;

VU l'article 1 de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique ;

VU le dossier technique présenté par la société ALLIECO ENVIRONNEMENT ;

VU l'avis ci-annexé de Monsieur OUDART Xavier, Conseiller municipal de Pierrelaye, sur le dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la société ALLIECO ENVIRONNEMENT ;

L'arrêté préfectoral n°11515 du 31 juillet 2013 a autorisé l'ouverture d'une enquête publique du 18 septembre 2013 au 19 octobre 2013, relative à la demande présentée par la société ALLIECO ENVIRONNEMENT en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de tri et de valorisation des déchets, sur le territoire de la commune de Taverny.

Le Conseil Municipal, pendant la durée de l'enquête ou au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture de l'enquête, est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

- ✓ **D'EMETTRE un avis favorable** à la demande de la société ALLIECO ENVIRONNEMENT concernant l'autorisation d'exploiter un centre de tri et de valorisation des déchets, sur le territoire de la commune de Taverny lieu-dit « les Bois de Beauchamp » rue des Entrepreneurs – Zone d'Activités Economique des Châtaigniers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,

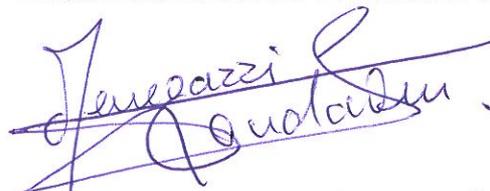


Michel VALLADE



Secrétaire de séance,

Madame MENEGAZZI-PONDAVEN Sylvie



NB : Les annexes relatives à tous les points de l'ordre du jour sont disponibles auprès du secrétariat général.